



L'Édito

La mobilité est une liberté fondamentale

Reconnue par l'article 13.2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : *"Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien [...]"*, la mobilité est un droit universel mais elle est avant tout un état de fait et ce, depuis le début de l'humanité.

Michel Brunet, professeur au Collège de France, paléontologue et découvreur du crane de notre plus vieil ancêtre actuellement connu "Toumaï" (en 2001 au Tchad), démontre dans son dernier livre⁽¹⁾ que nos ancêtres sont partis très tôt de leurs lieux d'origine pour découvrir le monde.

Apparu il y a 1,5 millions d'année, l'homo erectus serait la première espèce de la lignée humaine à se déplacer. Puis, notre lignée, celle des homo sapiens a commencé à migrer il y a 100 000 ans. Les premiers membres arrivèrent en Europe il y a 40 000 à 60 000 ans (Cro Magnon). Aux alentours de 30 000 ans, ils gagnèrent la Sibérie ; 10 000 à 15 000 ans plus tard, ils rejoignirent et peuplèrent l'ensemble du continent américain.

Ces déplacements lents et progressifs, ont depuis tout temps été motivés par des questions environnementales (sécheresse, recherche de nourriture, maladies,..) et plus tard par des conflits inhérents à la sédentarité (par cet éternel désir d'avoir ce que possède son voisin !). Les mêmes raisons qui poussent les 245 millions d'êtres humains à migrer aujourd'hui⁽²⁾ (entre parenthèse, 245 millions de personnes sur 7 milliards, soit 3,5% de la population mondiale, c'est quand même pas beaucoup ! et uniquement en Europe, des réfugiés qui représentent 0,2% de la population européenne, c'est très loin de la crise migratoire annoncée !).

Par ces témoignages scientifiques, Michel Brunet nous démontre - s'il en était encore besoin - la permanence des migrations dans l'histoire humaine mais, en plus, un fait aujourd'hui absolument indiscutable... nous sommes tous des descendants d'africains. Toujours selon Michel Brunet, on peut même remonter encore un peu plus dans le temps et découvrir que nos ancêtres les plus lointains sont... asiatiques. Par contre, à ce moment-là, ce

ne sont plus des humains mais des singes (apparus il y a 50 millions d'années au niveau de la Thaïlande et de la Chine, ils se sont ensuite déplacés vers l'Afrique).

Alors, n'en déplaisent aux esprits chagrins, complètement fermés à leur propre histoire et à la réalité du monde dans lequel ils vivent, d'une part nous ne serions pas là si ceux avant nous n'avaient pas décidé de faire ce que font les migrants aujourd'hui et, d'autre part, nous sommes tous, de part le monde, issus d'africains.

Voilà bien une réalité qui bouleverse nombre de dogmes idéologiques !

Et pourtant, en ce 21^{ème} siècle, alors que l'homme n'a jamais eu accès à autant de sources d'informations, certains restent enclins à entretenir ineptie et suspicion. Dixit Averroès, philosophe arabe (1126-1198) : *"L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence"*. Axiome du 12^{ème} siècle mais encore bien actuel. C'est pourquoi, nous ne pouvons que souhaiter une société dans laquelle les médias nous aideraient réellement à réduire *"la terrible ignorance dans laquelle nous sommes les uns des autres"*, pour reprendre les mots de Michelet, et nous décriraient enfin la réalité de notre monde, divers et buissonnant, habité par des êtres totalement, absolument, radicalement interdépendants.

- Sophie TANCHOUX -

⁽¹⁾ Nous sommes tous des Africains, Michel Brunet (éd° Odile Jacob 2016)

⁽²⁾ Atlas des migrations, Catherine Wihtol de Wenden (éd° Autrement 2016)

Association Loi 1901
Reconnue d'intérêt général
Association éducative complémentaire de l'enseignement public
Agréée "Jeunesse et éducation populaire"
Membre associé du CDAD (Comité départemental d'accès au droit)
Membre de CENTRAIDER (collectif de la région Centre des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale)
Membre de la COORDINATION française pour l'éducation à la non-violence et à la paix
Membre du CRIN (Child Rights Information Network)
Membre de DEI France (Défense des Enfants International)
Membre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)
Membre RITIMO (réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale)

MAISON DES DROITS DE L'ENFANT

48 boulevard Arago - 36000 Châteauroux - tél : 09.52.10.52.14 - mde.chateauroux@free.fr

www.maisondesdroitsdelenfant.ouvaton.org

ouvert du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30 + mercredi matin de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30

adhésion : 20€ - adhésion structure collective : 40€

N° SIRET : 42301175800020

LA FRANCE EPINGLEE (TROP) SEVEREMENT PAR L'ONU

jprosen.blog.lemonde.fr (blog de Jean Pierre ROSENCZVEIG) - 6 février 2016

Jean Pierre ROSENCZVEIG, ancien président du tribunal des enfants de Bobigny, président de l'association DEI (Défense des enfants international), spécialiste des droits de l'homme et de l'enfant

Après l'audition de la France en janvier deux jours durant sur son application de la Convention internationale des droits de l'enfant, le Comité des experts de l'ONU vient de rendre son verdict. La France se fait (une nouvelle fois) tancer. Sévèrement commente-t-on immédiatement (Le Monde de ce jour). Sous réserve d'inventaire, je dirai, trop sévèrement semble-t-il. Il faudrait reprendre dans le détail les points retenus par le Comité, je ne m'arrêterai qu'à quelques uns.

Ainsi, bien évidemment, et ce n'est pas moi qui le nierai, nous sommes souvent critiquables dans les réponses que nous apportons aux **mineurs étrangers isolés**. Nous avons trop longtemps nié le problème dans le cadre du rapport de forces qui se jouait entre les différents acteurs publics. La circulaire Taubira de 2013 constitue certes une avancée avec la reconnaissance de la complémentarité des compétences publiques et la tentative de mutualisation entre départements, mais, objectivement, les enfants y sont traités comme des colis dont on répartit la charge plus que comme des jeunes personnes. La circulaire interministérielle du 25 janvier ne semble pas apporter les avancées attendues. La loi Meunier actuellement en débat nous fait même régresser sur ce sujet précis puisqu'elle légalise la pratique des tests osseux notoirement peu fiables et sérieusement contestés, spécialement par le Comité de l'ONU.

Oui encore le sort fait aux enfants à Calais et ailleurs - on vise les **enfants Roms maltraités** au quotidien comme le relève aussi le Comité - est hautement contesta-

ble comme le sont les conditions de vie qu'on a laissées petit à petit se mettre en place dans la "jungle" pour les **migrants** qui y attendent un hypothétique viatique pour la Grande-Bretagne. C'est bien une attitude proactive et offensive qui aurait du être développée et de longue date pour prendre à bras le corps une situation innommable qui s'aggrave de jour en jour

Oui aussi la France aborde du bout des lèvres le débat sur les **châtiments corporels** avec toujours l'inquiétude - c'était déjà le cas sous Nicolas Sarkozy - de paraître désinvestir les parents de toute autorité, confondant autorité et violence. La ministre de la famille Laurence Rossignol, adepte de l'éducation sans violence, appelle à un débat public plutôt qu'à une modification de la loi. En effet, elle est consciente que les conditions ne sont pas réunies pour légiférer sereinement. Notre pays a la tête ailleurs et fait de la fessée une "tradition" française qui ne fait de mal à personne ...

Oui des efforts doivent plus que jamais être développés pour garantir le **droit à l'éducation pour tous**, renforcés ces dernières années, notamment pour les enfants porteurs de handicaps. On multiplierait les sujets sur lesquels le Comité pointe du doigt, à juste titre, les manques.

Pour autant, c'est l'exercice qui le veut, quand une instance internationale "examine" un pays comme la France, elle n'hésite pas à hausser la barre pour justifier les interpellations qu'elle fera à d'autres Etats où vraiment les droits sont foulés aux pieds. Le Comité avait prévenu la délégation

française. Je ne dis pas cela pour excuser, mais pour remettre en perspectives les critiques développées.

Reste qu'il est excessif de dire que le Comité estime que rien n'a évolué en France depuis son dernier rapport du Comité de 2009. Au contraire, il donne souvent acte des progrès enregistrés, mais il est vrai qu'il ne s'en contente pas.

Ainsi, à juste titre, il nous était reproché de longue date dans les précédentes Observations, l'absence de lisibilité dans la gouvernance en protection de l'enfance. La loi Meunier précitée qui doit être adoptée et publiée d'ici la fin mars répond à cette critique avec l'aval du gouvernement contre la résistance du Sénat.

On a raison de s'inquiéter des réponses de la justice aux "enfants en conflit avec la loi", mais il faudrait aussi dire qu'un coup d'arrêt à la déconstruction du droit pénal des mineurs engagée depuis 2002 est intervenue en 2012. Certes l'abrogation du Tribunal correctionnel pour mineurs n'est toujours pas acquise et la réforme Taubira qui devait intervenir avant l'été a du plomb dans l'aile, mais les peines plancher ont été abrogées en 2014 et cette même année les termes de 1992 du retrait de l'excuse atténuante de minorité rétablis. Il oublie surtout de relever que, paradoxalement, l'accumulation de textes répressifs intervenue depuis 10 ans n'a pas eu l'effet escompté de durcir les réponses judiciaires : au contraire toutes les peines ont diminué (prison ferme, prison avec sursis simple ou sursis avec mise à l'épreuve). Les magistrats ont su trouver d'autres réponses avec l'aide des services sociaux.

En revanche, le rapport onusien est totalement fondé quand il relève **l'absence de données scientifiques pour évaluer les politiques publiques** et tout simplement en chiffrer le coût consolidé pour voir l'effort consenti par le pays pour ses enfants. Anormal pour un pays à l'histoire sociale aussi riche.

Le Comité a raison quand il appelle les pouvoirs publics à rendre compte des réalités de terrain par-delà les textes adoptés et les politiques affirmées. Droits formels et droits réels : un classique.

Bref, le Comité des droits de l'enfant, nous renvoie une certaine image de la France, déformée, mais quand même réelle et de son attitude à l'égard des enfants. Il interpelle et sûrement appellera à des réactions. Il est plus nuancé que les premiers commentateurs l'affirment.

Quelles suites à ce jugement. Des Recommandations sont jointes aux Observations. On peut avoir bon espoir que les choses iront autrement que dans le passé où le gouvernement français n'avait jamais répondu au Comité des ex-

perts sur les suites données.

Désormais **une dynamique est enclenchée** qui veut que, non seulement les institutions indépendantes (Défenseur des Droits et Contrôleur des lieux de détention) soient intervenues auprès du Comité en produisant des rapports alternatifs au Rapport du gouvernement et en étaient présentes à Genève, mais aussi le réseau associatif soit mobilisé comme jamais avec notamment le rapport de 56 organisations regroupées sous la banderole d'AEDE. Le Défenseur des Droits envisage sous peu de décoder avec la société civile les Observations et Recommandations du Comité. Le Ministère de la famille leur propose aussi un rendez vous pour prolonger la démarche. On traite mieux l'ONU que par le passé.

En d'autres termes sur ce sujet comme sur d'autres quittons les postures radicales et caricaturales.

La France n'est pas un pays qui maltraite les droits des enfants.

Pour autant il demeure une marge de progression évidente pour incarner réellement les droits des

enfants sur le terrain. Oui l'Etat et les collectivités ont des responsabilités et peuvent être frileux, peu sensibles à certaines situations, mais la société civile doit aussi balayer devant sa porte.

Je préfère dire qu'une dynamique est en cours. Elle est légitimement insatisfaisante tellement nous sommes sensibles, avec des nuances majeures, au sort fait aux enfants de France. Notre posture sur les droits des enfants reflète bien la société avec toutes ses contradictions.

Nous ne méritons pas l'opprobre que l'on voudrait nous infliger, mais nous devons accepter la critique quand certains pourraient être portés à l'autosatisfaction. Bref, il nous faut lire à tête reposée le rapport de l'ONU pour s'accorder sur les efforts à entreprendre.

Consultez le rapport final original du Comité (*en anglais*) et sa traduction en français (*traduction Maison des Droits de l'Enfant*) sur le site Internet de la MDE www.maisondesdroitsdelenfant.ouvaton.org



VIVE LE DROIT DE RECOURS !

collectif-aede.org - 7 avril 2016

Jeudi 7 avril 2016 est entré en vigueur en France le troisième protocole additionnel à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ratifié par la France le 7 janvier dernier.

Ce nouveau dispositif permet dorénavant aux enfants et aux avocats qui les accompagnent de saisir directement une instance internationale, le Comité des Droits de l'Enfant, en cas de violation de leurs droits fondamentaux, facilitant ainsi l'application effective de la Convention.

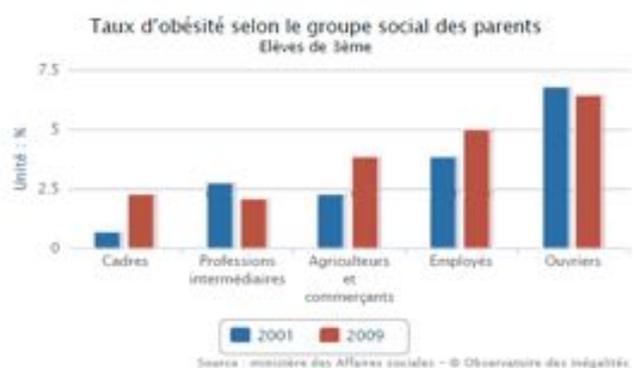
Cette procédure dite de "communication" ou de plainte individuelle auprès du Comité des Droits de l'Enfant est novatrice en ce qu'elle était jusqu'alors impossible devant le Comité des Droits de l'Enfant. Cette nouvelle étape vient renforcer les mécanismes préexistants de contrôle.



©droitsenfant.fr

L'OBESITE CHEZ LES JEUNES : LE POIDS DU MILIEU SOCIAL

L'Observatoire des inégalités - 6 octobre 2015





Rapporteur national indépendant sur la lutte contre toutes les formes de racisme, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) a publié début mai son 26^{ème} rapport annuel sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

2015 a été marquée par un engagement fort des pouvoirs publics dans la lutte contre le racisme. La CNCDDH les invite à poursuivre leurs efforts pour changer durablement les regards parfois biaisés et négatifs portés sur l'Autre en s'appuyant sur les dynamiques positives à l'œuvre dans la société.

DES FRANÇAIS PLUS TOLERANTS

Déjà perceptible en novembre 2014 et en mars 2015, la progression générale de la tolérance s'est confirmée lors de la dernière vague du baromètre réalisée par la CNCDDH en janvier 2016 (+5 points), et vaut pour l'ensemble des groupes. Ces résultats sont confortés par les nombreuses mobilisations et initiatives citoyennes appelant au rejet de la haine, à la solidarité et au rassemblement au-delà des particularités propres à chacun, qui se sont multipliées tout au long de l'année 2015. La minorité juive reste une des mieux acceptées dans l'opinion publique, devant les musulmans et les Roms.

71% des Français se déclarent en outre favorables à une lutte active contre le racisme en France, contre 55% en 2007. Ebranlés par les attentats qui ont touché notre pays à deux reprises en 2015, les Français semblent vouloir dépasser les préjugés, valoriser l'acceptation de l'Autre, exprimant certes un besoin de plus de sécurité mais aussi de plus de fraternité.

Cette tendance positive ne peut cependant pas occulter la réalité des chiffres : les actes à caractère raciste recensés par le Ministère de l'Intérieur ont fortement augmenté entre 2014 et 2015 : +22,4%. Seule l'observation croisée des deux phénomènes permet de dégager des clés d'interprétation à cette apparente contradiction entre l'évolution des actes à caractère raciste et celle des opinions racistes. L'évolution des actes à caractère raciste et celle des opinions racistes, obéissent à des logiques distinctes. Fort heureusement, un préjugé ne se matérialise pas systématiquement par un passage à l'acte. De même, l'évolution de l'opinion publique française dans son ensemble ne saurait se réduire à la seule évolution des actes racistes enregistrés, ceux-ci pouvant être le fait de minorités violemment actives.



DES POUVOIRS PUBLICS PLUS ENGAGES

DANS LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Lors de ses vœux aux Français le 31 décembre 2014, François Hollande érigeait la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au rang de Grande cause nationale pour l'année 2015. Puis le 17 avril, le 2e Plan national d'action de lutte contre le racisme et l'antisémitisme était présenté par Manuel Valls. La Commission note avec satisfaction que le Plan témoigne d'un volontarisme accru des pouvoirs publics et s'appuie sur des moyens renforcés. Le nombre inégalé de contributions reçues cette année par la CNCDDH pour le présent rapport témoigne de l'engagement des pouvoirs publics autant que de la société civile.

Cependant, tout comme les instances internationales, la CNCDDH dénonce des pratiques et des dispositifs qui contribuent à stigmatiser certains pans de la population, qui aggravent la rupture de confiance entre la population et les forces de l'ordre et favorisent le délitement du lien social : les campagnes d'expulsions des Roms, les contrôles au faciès qui stigmatisent les minorités visibles, la campagne gouvernementale réductrice et contre-productive #tousuniscontrelahaine, etc.

UN DISCOURS POLITIQUE QUI ALIMENTE LES PREJUGES, LES PEURS IRRATIONNELLES ET LE REJET DE L'AUTRE

La CNCDDH s'inquiète vivement de la multiplication des "dérappages" verbaux de responsables politiques, des "petites phrases" à caractère raciste ou xénophobe qui, bénéficiant de facto d'une large couverture médiatique, participe à la libération de la parole raciste dans la société et nuise à l'efficacité d'ensemble du combat mené.

La CNCDDH en appelle à la responsabilité et au devoir d'exemplarité des représentants de la nation ou des aspirants à le devenir : le discours et l'action publics doivent conjointement être orientés de manière à promouvoir le "vivre ensemble" et le "faire ensemble".

MANDELA

"La prévention la plus efficace de tous les racismes et de toutes les formes de discrimination est celle qui s'adresse aux plus jeunes des citoyens" affirme Christine Lazerges (Présidente de la CNCDH) dès les premières pages du Rapport. L'école a donc un rôle clef à jouer pour déconstruire les préjugés qui sous-tendent toutes les formes de racisme et de rejet de la différence. En ce sens, une des principales recommandations de la CNCDH (sur 77 au total) est d'encourager le débat en milieu scolaire, en évoquant les questions sensibles sans complexe et sans tabou, en créant par exemple des espaces de libre parole dont l'objectif serait de décrypter l'actualité et les faits de société et d'aiguiser l'esprit critique des jeunes. Même si les recommandations de la CNCDH s'adressent en priorité aux pouvoirs publics, il convient toujours et encore de rappeler que **la lutte contre le racisme passe par les efforts de tous.**

lire le rapport complet sur <http://www.cncdh.fr/fr/publications/rapport-annuel-sur-la-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la-xenophobie>



ECHEC SCOLAIRE ET INEGALITES : L'ECOLE FRANÇAISE, UN PLUTOT BON ELEVE EN EUROPE

L'Observatoire des inégalités - 19 novembre 2015

L'école française, royaume des inégalités et du décrochage ? L'Observatoire des inégalités a publié les données de l'enquête Pisa de l'OCDE qui montrent l'influence du milieu social sur les résultats scolaires à l'âge de 15 ans et pour le niveau en mathématiques. Dès l'enfance, des écarts existent. De nouvelles données, plus complètes, montrent qu'au niveau européen, notre modèle d'éducation et de formation est surtout mal classé en matière de formation professionnelle des adultes. Dans le domaine de l'échec et des inégalités scolaires, la France n'est pas en si mauvaise position.

La France est l'un des pays qui comptent le plus de **►diplômés de l'enseignement supérieur** au sein des générations récentes : ils représentent 44% des 30 à 34 ans, contre 36% en moyenne européenne, 40% en Espagne, 32% en Allemagne et même seulement 28% en Italie. Parmi les pays les plus peuplés, seul le Royaume-Uni fait mieux avec 47%. Pourtant, l'Hexagone a longtemps été à la traîne dans ce domaine, du fait d'un développement tardif de l'université, dans les années 1980.

La France est parmi les pays qui comptent le moins **►de sortants précoces**, toujours selon les données d'Eurostat. En 2013, un peu moins de 10% des 18-24 ans ont quitté l'école prématurément. La France se situe au niveau de l'Allemagne, bien au-dessous de la moyenne de la zone euro (13,1%), de l'Italie (17%) ou de l'Espagne (23,6%). Seuls la Suède, l'Autriche et le Danemark font vraiment mieux, comptant entre 7 et 8% de sortants précoces.

En matière de **►reproduction sociale**, la France n'apparaît pas mal située non plus, par rapport aux autres pays européens. Eurostat a réalisé en 2011 une étude sur le niveau de diplôme des enfants en fonction de celui des parents. Si l'on considère les enfants des parents peu diplômés (ayant au mieux le niveau de fin de troisième), 22% sont eux aussi peu diplômés en France, contre 34% en moyenne dans l'Union européenne. Parmi les grands pays, seul le Royaume-Uni fait mieux avec 16%. La reproduction sociale est bien plus forte en Allemagne (36%), en Espagne ou en Italie (50%). Inversement, 23% des enfants de parents peu diplômés ont eu accès à l'enseignement supérieur en France, contre 18% en moyenne dans l'UE, 16% en Allemagne et seulement 9% en Italie. Le Royaume-Uni (32%) et l'Espagne (27%) font mieux.

En revanche, notre retard est important en matière de **►formation professionnelle**, nous disent les enquêtes européennes. La France arrive en queue de peloton, juste après la Grèce, avec seulement 5,7% des adultes de 25 à 64 ans qui ont suivi un cours ou une formation en 2012, contre 9% en moyenne en Europe, 6,6% en Italie, 7,9% en Allemagne, 10,7% en Espagne et 15,8% au Royaume-Uni.

Niveau de diplôme des enfants dont les parents ont au plus le niveau de 3ème
Unité : %

| | Fin de 3ème | Lycée | Université |
|----------------------------|-------------|-------|------------|
| Suède | 11 | 66 | 23 |
| Finlande | 15 | 52 | 33 |
| Royaume-Uni | 16 | 51 | 32 |
| France | 22 | 55 | 23 |
| Danemark | 25 | 51 | 24 |
| Pays-Bas | 29 | 48 | 23 |
| Autriche | 30 | 59 | 11 |
| Grèce | 31 | 47 | 21 |
| Belgique | 33 | 43 | 24 |
| Union européenne (27 pays) | 34 | 48 | 18 |
| Allemagne | 36 | 49 | 16 |
| Irlande | 40 | 33 | 28 |
| Espagne | 50 | 24 | 27 |
| Italie | 50 | 41 | 9 |
| Portugal | 68 | 19 | 13 |

Parents âgés de 25 à 59 ans.

Source : Eurostat - Données 2011 - © Centre d'observation de la société

On ne peut dresser une comparaison sérieuse des systèmes d'éducation et de formation à partir de la seule enquête dite Pisa de l'OCDE. Celle-ci comporte de nombreux biais : elle ne porte que sur la compréhension de l'écrit, les mathématiques et les sciences, elle est réalisée auprès de jeunes de 15 ans dont en France une partie est au collège et une autre au lycée (du fait des redoublements), les catégories sociales y sont déclarées par les enfants et les jeunes Français ne mettent pas beaucoup d'ardeur dans une enquête qui n'apporte rien en termes de notation.

► **Une école qui fonctionne par la peur de l'échec** - L'école française "n'augmente" pas les inégalités. Pour le comprendre, il suffit d'imaginer le niveau des inégalités sans école publique. Les catégories populaires resteraient quasi illettrées faute d'avoir les moyens de se payer une formation. La plupart des autres systèmes éducatifs - hormis des pays du Nord de l'Europe - ne font pas vraiment mieux en termes de réduction des inégalités et de lutte contre l'échec scolaire. L'argument de la comparaison internationale, le plus utilisé, n'est donc pas toujours le bon.

Cela n'empêche que l'école française peut mieux faire. Les inégalités ont tendance à y augmenter. Notre système repose sur un fonctionnement rigide, qui laisse une grande place à l'apprentissage par cœur et à la compétition entre des élèves poussés par la peur de l'échec. Ce qui distingue surtout notre système, c'est qu'il est parmi les plus anxiogènes. Au fil de leur scolarité, les jeunes français apprennent à vivre avec un système désuet, qui cherche à mettre en évidence leurs erreurs, plutôt que de leur donner confiance. Au bout du chemin, les filières les plus sélectives (les "grandes écoles" de haut niveau) sont réservées à une poignée d'élèves socialement triés.

Animation et Education n°252 - mai-juin 2016

Les "décrocheurs" (= ceux qui sortent du système éducatif sans diplôme)

1970 = 30%

1990 = 15% *ces jeunes sont massivement des élèves*

2016 = 8,5% *de milieux populaires et majoritairement des garçons*

accès Bac

1970 = 20% *progression due, pour une large part, à la création*

1985 = 62% *de nouveaux types de bacs, techno dans les années 60*

2016 = 80% *et pro à partir de 1985.*

répartition des bacheliers par type de bac en 2014 :

| | Bac général | Bac technologique | Bac pro |
|----------------------|-------------|-------------------|---------|
| enfants de "cadre" | 76 % | 14 % | 10 % |
| enfants d'"ouvriers" | 32 % | 23 % | 45 % |

Cet article est extrait et adapté du

Centre d'Observation de la Société (<http://www.observationsociete.fr>).

RAPPORT INNOCENTI 13 DE L'UNICEF

- unicef.fr - 14 avril 2016

Avec un taux global d'enfants vivant dans la pauvreté de 9%, la France occupe le 13^{ème} rang sur 41 pays de l'UE/OCDE en matière d'écart relatif de revenu, au-dessous des pays scandinaves (sauf la Suède) de l'Autriche, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, mais avant la Suède, les USA et les pays d'Europe de l'Est et du Sud.

- relativement peu d'écarts de revenus sont observés entre les enfants les plus pauvres et les enfants "moyens"
- Relativement peu d'enfants (9%) vivent dans des ménages dont les revenus s'élèvent à moins de 50% du revenu médian français
- L'impact des politiques de transferts sociaux est clairement identifié comme l'une des explications de ces résultats honorables.

L'ASSEMBLEE VOTE LA SUPPRESSION DES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS POUR MINEURS

- Le Monde - 19 mai 2016



L'Assemblée nationale a voté dans la soirée du 18 mai la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs. Cette décision qui avait l'aval du gouvernement a été prise au grand dam des députés Les Républicains qui ont dénoncé un choix "idéologique".

Introduite par les députés en commission dans le cadre de la réforme de la justice du XXI^e siècle, cette disparition avait été promise par François Hollande en 2012, et promue par l'ex-Ministre de la justice Christiane Taubira, qui voulait réformer l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante. Mais elle avait été remise à plus tard à plusieurs reprises.

Ces tribunaux correctionnels, créés en 2011 sous Nicolas Sarkozy, avaient vocation à juger les mineurs de plus de 16 ans poursuivis pour des délits commis en récidive et punis d'au moins trois ans d'emprisonnement. Situés dans chaque tribunal de grande instance où se trouve un tribunal pour enfants, ils visaient davantage de

solennité et une justice adaptée à cette tranche d'âge. Le garde des sceaux, Jean-Jacques Urvoas, a invoqué "un contentieux ridiculement faible", avec au total sur la période 2011-2014 "1016 décisions prises" par des tribunaux correctionnels pour mineurs. Ils "ne sont même pas plus sévères que ce que faisaient les tribunaux pour enfants tellement honnis par la majorité de l'époque".

M. Urvoas a revendiqué une suppression décidée "pour des raisons pratiques puisque les résultats attendus ne sont pas confirmés", mais a également assumé un "présupposé idéologique" en lançant : "Oui, nous croyons à la primauté de l'éducatif".

Dans le cadre de l'examen du projet de loi, les députés ont par ailleurs mis fin à la collégialité de l'instruction, introduite à la suite de la commission d'enquête sur l'affaire Outreau - pour éviter, en théorie, les dérives d'un magistrat isolé -, face au manque de moyens de la justice. Le vote solennel de l'Assemblée sur l'ensemble du texte, et un second projet de loi organique relatif "aux obligations déontologiques et au recrutement des magistrats" est prévu pour mardi 24 mai après-midi.



STRESS : NOS ADOS MOINS INSOUCIANTS QU'AVANT

Le Parisien - 13 janvier 2016

D'après une étude dévoilée aujourd'hui et menée depuis dix ans, les 15-18 ans n'ont

jamais été aussi stressés.

Dans l'ensemble, ça ne va pas trop mal. C'est dans le détail que ça clignote. En dix ans, les adolescents français se sont laissés gagner par le même mal que leurs parents : **le stress face à la pression**. C'est le bilan incontestable de dix années d'enquêtes menées par l'institut Ipsos auprès des 14-18 ans pour le compte de la Fondation Pfizer pour la santé de l'enfant et de l'adolescent.

Entre le 1^{er} baromètre qui a pris le pouls du bien-être des ados en 2005 et le dernier, en 2014, les réponses des jeunes ont progressivement mais nettement perdu en insouciance. Ainsi de 17% qui se disaient "mal dans leur peau", on est passé à 30%. Et les 35% qui avouaient déjà se sentir "souvent sous pression" sont devenus 47% : près d'un sur deux !

Ce n'est pas faute, pourtant, de pouvoir s'ouvrir aux autres de leurs angoisses : une immense majorité (86%) sait à qui s'adresser quand ça ne va pas, et quasiment la même proportion assure **pouvoir "facilement parler avec ses parents"**.

"La nouvelle génération de lycéens communique davantage en famille que la précédente, constate Marie CHOQUET, psychologue et directrice de recherches émérite à l'Inserm. C'est plutôt positif en soi, sauf que c'est aussi l'occasion pour les adultes de transmettre et diffuser leurs propres inquiétudes. Il faut réussir, il faut réussir, il faut réussir ! C'est ça que les enfants entendent tout le temps." Pour Emmanuelle GODEAU, médecin ethnologue au rectorat de Toulouse, qui a mené le même type d'enquêtes pour l'Inserm avec les collégiens : "On voit bien que le stress scolaire augmente, surtout chez les filles, que les jeunes se dévalorisent par avance face à une barre placée trop haut et que leur perception du bonheur se dégrade". La crise de 2008 est passée par là et les statistiques décrochent nettement à partir de là.

jprosen.blog.lemonde.fr (blog de Jean Pierre ROSENCZVEIG) – 4 mai 2016

Tous les professionnels peuvent attester que cette juridiction (TCM) créée en 2011 spécialement pour les mineurs de 16 ans et plus, récidivistes - donc déjà condamnés - ayant commis un délit de plus de 3 ans au moins - un vol simple - est chronophage dans un moment où 450 postes de magistrats sont vacants. Trois magistrats professionnels, mais pas nécessairement des juges spécialisés, doivent faire le travail que jusque là un juge des enfants assisté de deux assesseurs citoyens accomplissait. Pendant ce temps-là ces juges ne sont pas à leur poste dans les juridictions civiles ou correctionnelles.

Ce dispositif était de plus inefficace au regard de l'objectif répressif affiché par la majorité de 2011, être plus sévère à l'égard de ces jeunes supposés inscrits dans la délinquance. Les données parlent : les peines prononcées en TCM sont équivalentes à celles prises par le tribunal pour enfants classique. Cette juridiction se voulait un symbole fort : à défaut de pouvoir abaisser la majorité pénale de 18 à 16 ans on faisait juger ces jeunes par un tribunal proche de celui mobilisé pour les adultes - le tribunal correctionnel. Un seul juge devait être spécialisé. On revenait à 1912. On avait même prévu d'y adjoindre deux jurés populaires tirés au sort.

En finir avec le TCM était donc un acte politique et technique pour affirmer que la déconstruction du droit pénal des mineurs était arrêtée. Mieux vaut tard que jamais.

Les parents inquiets, qui naviguent comme ils peuvent entre la nécessité de motiver leurs ados et celle de relativiser, ou l'école, qui classe et pousse les jeunes à se comparer entre eux, ne sont d'ailleurs pas les seuls à blâmer. Toutes les sphères de la société se sont orientées vers cette exigence de performance. **"La tranquillité n'existe plus**, conclut Marie CHOQUET. *Un gamin de 14 ans qui veut faire du foot pour se détendre aujourd'hui, ça n'est plus possible. Il faut qu'il rentre dans un club, marque des points, gagne des tournois... Ce n'est plus une soupape, c'est une pression supplémentaire"*.

Et les ados entre eux ne sont pas en reste. Tout le monde doit être "liké", **maîtriser son image**, être performant. *"Cette pression augmente la tension relationnelle entre eux"*, constate Marie CHOQUET. En dix ans, les ados ont certes appris à faire le tri entre les vrais et les fausses amitiés sur Facebook, mais quand même, le chiffre n'est pas neutre : 96% claironnaient avoir "beaucoup" d'amis en 2005... Ils ne sont plus que 78% aujourd'hui.

LOI SUR LA RESPONSABILITE DES ENTREPRISES (RSE)

La lettre de la Commission Droits de l'Enfant
Amnesty international n°33 - juin 2016

L'Assemblée Nationale vient d'adopter en 2^{ème} lecture la proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Les grandes entreprises implantées en France pourraient ainsi être tenues responsables, en France comme à l'étranger, pour l'ensemble de la chaîne de production. C'est un 1^{er} pas historique qui passe outre l'opposition de l'Association française des entreprises privées et constitue une avancée majeure vers une prise en compte des droits humains et donc des enfants par les multinationales. Il faut maintenant que le Sénat l'inscrive à son agenda le plus rapidement possible.



TRAVAIL DES ENFANTS : 16 MULTINATIONALES SUR LE BANC DES ACCUSEES

www.novethic.fr - 20 janvier 2016

Dans un rapport publié le 19 janvier, Amnesty International et l'ONG African Resources Watch pointent du doigt 16 multinationales. Ces grands groupes, parmi lesquels Apple, Daimler, Dell, HP, Microsoft, Samsung ou encore Sony, ont comme point commun de vendre des produits fonctionnant grâce à des batteries lithium-ion. Ordinateurs portables, smartphones ou encore véhicules électriques, de nombreux objets en sont équipés.

Pour fabriquer ces batteries, les multinationales ont besoin de cobalt. Or, la moitié du cobalt utilisé dans le monde est aujourd'hui fourni par la République démocratique du Congo, où travaillent de très nombreux enfants âgés d'à peine 7 ans, dans d'horribles conditions. Selon une estimation de l'Unicef en 2014, environ 40 000 enfants sont

exploités dans les mines du sud du pays.

Les chercheurs des 2 ONG ont interviewé quelque 90 mineurs entre avril et mai 2015, dont 17 enfants travaillant sur 5 sites miniers de la région de Katanga, au sud-est de la RDC. Ils ont raconté travailler plus de 12 heures par jour, sans les équipements réglementaires, pour gagner entre 1 et 2 dollars par jour. Exposés à la poussière du cobalt, susceptible d'entraîner des affections pulmonaires mortelles, nombreux sont ceux qui se plaignent d'être souvent malades. Paul, orphelin de 14 ans, a commencé à travailler dans les mines à l'âge de 12 ans. Il a déclaré aux chercheurs qu'il est malade en permanence depuis qu'il a travaillé sous terre pendant de longues heures. *"Je passais 24 heures d'affilée dans les tunnels. J'arrivais le matin et repartais le lendemain matin. Je devais me soulager dans les tunnels"*

Entre septembre 2014 et décembre 2015, un media local a ainsi recensé le décès d'au moins 80 enfants et adolescents sous terre dans le sud de la RDC. *"En raison des risques pour la santé et la sécurité, l'extraction minière est l'une des pires formes de travail des enfants. Comment des entreprises dont les profits à l'échelle mondiale se montent à 125 milliards de dollars (115 milliards d'€) osent-elles affirmer qu'elles sont incapables de vérifier d'où proviennent des minerais essentiels à leur production ?"*

s'interroge Mark Dummett, spécialiste de la responsabilité des entreprises en matière de droits humains à Amnesty International". [...] *"Dans l'ensemble, aucune multinationale n'a fourni d'informations suffisantes pour vérifier de manière indépendante la provenance du cobalt utilisé dans ses produits"*, concluent les auteurs du rapport. *"C'est le grand paradoxe de l'ère numérique : des entreprises parmi les plus florissantes et innovantes du monde sont capables de commercialiser des produits incroyablement sophistiqués sans être tenues de révéler où*



©belgium-iphone.lesoir.be

elles se procurent les matières premières incluses dans leurs composants", a réagi Emmanuel Umpula, directeur exécutif d'African Resources Watch.

Une loi américaine (Dodd-Frank Act) de 2014 oblige les entreprises cotées à déterminer si certains minerais contenus dans leurs produits contribuent au conflit ou aux violations des droits humains en RDC et dans les pays voisins. Appelés "minerais du conflit", ils concernent le tantale, l'or, l'étain et le tungstène, mais le cobalt n'en fait pas partie... "Tant que les entreprises ne seront pas tenues légalement de contrôler la provenance des minerais et leurs fournisseurs et de rendre ces informations publiques, elles continueront de tirer profit de violations des droits humains et des enfants. Les gouvernements doivent en finir avec ce manque de transparence, qui permet aux entreprises de tirer profit de la misère", conclut Mark Dummett.

Les 16 multinationales concernées sont : Ahong, Apple, BYD, Daimler, Dell, HP, Huawei, Inventec, Lenovo, LG, Microsoft, Samsung, Sony, Vodafone, Volkswagen et ZTE.

LES PUNITIONS CORPORELLES DENONCEES DANS LE "LIVRET DES PARENTS"

www.oveo.org - 7 avril 2016

Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, a présenté le 4 avril le tout nouveau "Livret des parents". Ce document, réalisé en partenariat avec la CNAF, sera envoyé aux futurs parents au cours du 5^{ème} mois de grossesse. Un paragraphe est consacré aux punitions corporelles et humiliations et à leur nocivité : *Et le recours aux punitions corporelles ? Face à ces nouvelles explorations, votre enfant aura besoin que des repères, partagés par les parents, soient posés et lui soient expliqués. Frapper un enfant (fessées, gifles, tapes, gestes brutaux) n'a aucune vertu éducative. Les punitions corporelles et les phrases qui humilient n'apprennent pas à l'enfant à ne plus recommencer, mais génèrent un stress et peuvent avoir des conséquences sur son développement. Sans culpabiliser les parents qui, à un moment, n'ont pas imaginé d'autres solutions, il est possible de trouver des appuis dans les lieux de soutien à la parentalité pour une éducation sans violence.*

Ce livret n'est pas la loi que nous espérons, mais un 1^{er} pas. C'est la 1^{ère} fois qu'il est fait mention des punitions physiques dans un texte émanant du gouvernement français.

ce livret est téléchargeable sur les sites du Ministère et de la CAF



Le livret
des parents



LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ENDOMMAGENT LE CERVEAU ET REDUISENT NOTRE QI

QI

Télérama n°3465 - 8 juin 2016

On savait que les perturbateurs endocriniens, ces polluants omniprésents dans notre environnement, affectaient la fécondité, augmentaient les risques de développer des maladies comme le cancer ou le

diabète. Ils affecteraient également notre cerveau et diminueraient notre intelligence. C'est le constat de Barbara Demeneix, spécialiste des hormones thyroïdiennes, directrice du département Régulations, développement et diversité moléculaire du Muséum national d'histoire naturelle de Paris. [...]



Mon travail ne porte pas sur les particules fines mais sur les innombrables molécules de synthèse que nous respirons, ingérons ou appliquons sur notre peau, quotidiennement : crèmes, plastifiants, pesticides, dioxines, retardateurs de flammes (dans les voitures, les téléphones portables, les ordinateurs,...) etc. Depuis le siècle dernier, des myriades de substances ont été mises en circulation. Aux Etats-Unis, le Toxic Substances Control Act en répertorie 84 000. Et encore, cet inventaire ne comprend pas les pesticides, les additifs alimentaires et les cosmétiques ! [...] Outre fécondité, cancer, diabète et obésité, durant la dernière décennie, de nouveaux signaux sont apparus sur nos écrans radars : les augmentations de l'hyperthyroïdie de

l'attention/hyperactivité, ainsi que des troubles du spectre autistique. Aux Etats-Unis, le nombre d'enfants hyperactifs a crû de 22% entre 2003 et 2007, sans modification des méthodes de diagnostic. Quant aux chiffres sur l'autisme, ils sont exponentiels : 1 enfant sur 5000 en 1975, 1 sur 500 en 1995, et 1 sur 68 en 2014 (1 garçon sur 42 !). 30% de cet accroissement peut être attribué à des diagnostics plus efficaces ou le recul de l'âge des parents au moment de la conception, mais le patrimoine génétique n'a pas changé; l'environnement est certainement en cause. [...]

Je suis de près des études sur l'érosion du QI, dont une sur la population finlandaise. La Finlande est intéressante à plusieurs titres. Son système éducatif est l'un des plus performants. Elle organise les mêmes tests de QI depuis des années auprès des appelés au service militaire. Or que voit-on ? Une baisse du QI de 2 points en 10 ans (entre 1997 et 2006). 6 pays occidentaux enregistrent la même chute, dont la France.

Une étude de l'université de Columbia a aussi montré que des enfants exposés in utero à des niveaux élevés de



phtalates (utilisés dans les textiles, les cosmétiques) présentent un QI inférieur de 6 points en moyenne à celui d'enfants moins exposés. [...]

Chaque année, les pathologies dues aux perturbateurs endocriniens coûtent 157 milliards d'€ à l'Union européenne. C'est sur les troubles du développement neuronal que les scientifiques détiennent les faits les plus solides. Ce sont aussi ceux qui coûtent le plus cher : 150 milliards. Et encore, n'avons-nous tenu compte que de 3 produits. [...]

Que faire ? *Agir à plusieurs niveaux, de l'individuel au global. Modifier, même légèrement, nos comportements peut limiter notre exposition : s'assurer qu'aucune femme enceinte ne soit carencée en iode, éteindre les ordinateurs en veille, consommer du sel iodé et des aliments bio... Les individus doivent agir également au niveau de leurs communautés et pays pour changer et faire respecter les lois. Nous devons faire pression sur l'industrie et les régulateurs pour qu'ils agissent. [...]*

étude sur <http://press.endocrine.org/doi/10.1210/jc.2014-4323>

©lequotidiendumédecin.fr



PROTECTION DE L'ENFANCE : ADOPTION DEFINITIVE DE LA LOI

lequotidiendumédecin.fr – 2 mars 2016

Par un ultime vote de l'Assemblée nationale le 1^{er} mars, le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi sur la protection de l'enfance.

Réformant la loi de 2007, la nouvelle législation remet au centre du dispositif de protection "l'intérêt de l'enfant". Elle prévoit la création d'un conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) chargé de dessiner des orientations nationales et la désignation d'un référent "protection de l'enfant" dans chaque service départemental de protection maternelle et infantile (PMI), pour faire le lien entre les services départementaux et la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP), d'une part, et de l'autre, les médecins libéraux, hospitaliers et scolaires.

La loi introduit la notion d'inceste dans le code pénal. Sont ainsi qualifiés d'incestueux les viols et les agressions sexuelles commis sur un mineur par un ascendant, un frère, une sœur, un oncle ou tante, un neveu ou nièce, et les conjoints ou concubins de ces derniers, ayant sur le mineur une autorité de droit ou de fait.

Une infraction de non-dénonciation d'une agression sexuelle commise sur un mineur est créée. Les victimes ont besoin que ce mot soit prononcé par la justice ; en outre, des circonstances aggravantes pourront s'appliquer à l'environnement de l'enfant, et non seulement au père.

Le parlement a en revanche maintenu la **méthode des tests osseux** - dénoncée par des médecins, et le Conseil de l'Europe - pour déterminer l'âge d'un individu. La loi prévoit son encadrement et stipule que *"les examens radiologiques osseux aux fins de détermination de l'âge, en l'absence de documents d'identité valables et lorsque l'âge allégué n'est pas vraisemblable, ne peuvent être réalisés que sur décision de l'autorité judiciaire et après recueil de l'accord de l'intéressé. Les conclusions de ces examens, qui doivent préciser la marge d'erreur, ne peuvent à elles seules permettre de déterminer si l'intéressé est mineur. Le doute profite à l'intéressé"*.

En cas de doute, l'examen du développement pubertaire des caractères sexuels primaires et secondaires - non recommandé par le Haut Conseil de Santé publique

mais parfois pratiqué - est proscrit.

Plus largement, la loi encadre les transmissions d'informations relatives à un enfant à la demande d'autorités étrangères, simplifie l'adoption simple (et les droits de succession qui y sont relatifs) pour la favoriser comme un outil de protection de l'enfance, réforme la procédure de déclaration judiciaire d'abandon, qui devient une procédure de délaissement parental et accorde la nationalité française aux enfants élevés ou recueillis depuis au moins 3 ans par une personne de nationalité française ou confiée à un service d'aide sociale à l'enfance.

L'allocation de rentrée scolaire, versée jusqu'alors sous conditions de ressources aux familles y compris dans le cas des enfants placés, sera versée sur un compte géré par la Caisse des dépôts jusqu'à la majorité des enfants. Une disposition qui vise à faciliter la transition vers l'âge adulte, ont défendu ses partisans (à gauche).

En France, près de 300 000 enfants sont pris en charge par les services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la moitié placée en familles d'accueil et foyers, les autres suivis à domicile.

La Ministre de la Famille et de l'Enfance Laurence Rossignol a salué *"une étape fondatrice de la réforme de la protection de l'enfance", "malgré les désaccords, les approches parfois partisans, ou défensives"*, notamment pour changer des *"logiques (...) encore trop souvent dominées par les prérogatives parentales ou institutionnelles"*



DES MINISTRES APPELLENT A METTRE UN TERME A LA VIOLENCE HOMOPHOBES ET TRANSPHOBES DANS L'EDUCATION

communiqué de presse sur fr.unesco.org - 20 mai 2016

À l'occasion d'une Réunion ministérielle internationale qui s'est tenue à Paris, à l'UNESCO, sur les réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et sur l'identité/expression sexuelle, les ministres de l'Éducation présents ont affirmé la nécessité de prendre des mesures efficaces pour lutter contre la violence homophobe et transphobe dans l'éducation.

Reconnaissant que la violence homophobe et transphobe dans l'éducation constituait un problème mondial, ils se sont aussi engagés à renforcer et élargir les réponses du secteur de l'éducation pour veiller à ce que les écoles soient des endroits sûrs où les enfants et les jeunes peuvent apprendre à l'abri des menaces et de la violence.

Cet Appel à l'action des ministres, 1^{er} du genre à propos de la violence homophobe et transphobe dans l'éducation, a été publié le dernier jour de l'événement de l'UNESCO des 17-18 mai 2016. L'objet de la réunion était de lancer une dynamique politique en faveur d'un accord significatif pour lutter contre cette violence en milieu éducatif. Il a réuni des ministres et des représentants de gouvernements, de la société civile, d'agences des Nations Unies et d'autres agences multilatérales.

"Pour la 1^{ère} fois, le secteur de l'éducation reconnaît ses responsabilités dans la lutte contre la violence homophobe et transphobe. Bien que relativement court, ce document sera

d'un grand poids puisqu'il nous fait changer de perspective" a déclaré Soo Hyang Choi, Directrice de la Division de l'UNESCO pour l'inclusion, la paix et le développement durable. Le mardi 17 mai, l'UNESCO a publié un rapport mondial sur ce phénomène, d'où il ressort qu'un pourcentage significatif d'élèves qui sont, ou sont perçus comme étant lesbiennes, homosexuels, bi-sexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI), sont confrontés à de la violence homophobe et transphobe à l'école. Selon les études analysées pour le rapport, ce pourcentage est de 55% en Thaïlande, 68% en Europe et 85% aux États-Unis.

Le rapport de l'UNESCO constate que la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité/expression de genre a plus de probabilité de se produire à l'école qu'à la maison ou dans la communauté. Les élèves soumis à ce type de violence risquent davantage de manquer les cours, de s'exclure des activités scolaires, d'avoir de moins bons résultats scolaires, voire d'abandonner l'école.

En Argentine, 45% des élèves transgenres ont abandonné l'école à cause du harcèlement et de l'exclusion, tandis que les élèves LGBTI en Australie, Chine, Danemark, Salvador, Italie et Pologne présentent des résultats scolaires moins bons à cause de cette violence.

Les pays suivants ont affirmé leur soutien à l'appel : Afrique du Sud, Autriche, Belgique, Etat plurinational de Bolivie, Cap Vert, Chili, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis, Fidji, Finlande, France, Guatemala, Italie, Japon, Madagascar, Malte, Maurice, République de Moldova, Monténégro, Mozambique, Nicaragua, Panama, Pays-Bas, Salvador, Suède, Swaziland (en attente de confirmation officielle pour ce pays).



©Unesco

lire cet Appel sur :

https://en.unesco.org/sites/default/files/call_for_action_2016_05_18-fr.pdf



©leMonde

DES ASSOCIATIONS VONT ASSIGNER EN JUSTICE LES TROIS GEANTS DE L'INTERNET AMERICAIN

Le Monde - 18 mai 2016

Elles avaient épinglé la modération de Twitter, YouTube et Facebook dans la semaine, plusieurs associations françaises ont annoncé, le 15 mai, qu'elles allaient assigner en référé les 3 géants de l'Internet américains pour non-respect de leurs obligations de modération légales, qui imposent aux hébergeurs de supprimer dans un délai raisonnable les contenus manifestement illicites.

Messages racistes, vidéos négationnistes ou commentaires homophobes : pendant une semaine, les associations SOS-Racisme, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) et SOS-Homophobie avaient procédé à la fin du mois de mars à un 1^{er} "testing" commun des pratiques de

modération sur Twitter, YouTube et Facebook. Avec des résultats sans appel : seule une toute petite minorité des contenus haineux est supprimée, mais avec des différences significatives d'une plate-forme à l'autre.[...]

SOS-Racisme, SOS homophobie et l'UEJF ont fait savoir dimanche dans un communiqué qu'ils allaient assigner en référé les 3 entreprises. [...] Sacha Reingewirtz, président de l'UEJF, déplore "le mystère qui plane sur le fonctionnement des équipes de modération des réseaux sociaux". Dans leur rapport, qu'elles présenteront lors des Assises de la lutte contre la haine sur le Net, les associations devraient évoquer diverses mesures pour

améliorer la situation. Parmi celles-ci, la mise en place d'outils de suivi des signalements, l'obligation de prouver son identité lors de l'inscription sur un réseau social, ou encore l'utilisation de technologies actuellement en place pour la lutte contre les vidéos piratées pour bloquer la republication de vidéos appelant à la haine.

Outre ces mesures "techniques", les 3 associations souhaitent aussi que les réseaux sociaux inscrivent dans les conditions d'utilisation l'interdiction des contenus négationnistes - une interdiction qui n'existe pas en droit américain. [...] Mais les plates-formes américaines refusent fermement, depuis des années, de modifier la manière dont elles recommandent des contenus à la demande des gouvernements, citant à la fois les risques d'importantes dérives et de censure politique, mais aussi la protection du secret industriel entourant le fonctionnement de leurs algorithmes.

Par le passé, des associations sont cependant parvenues à contraindre les géants américains à changer leur manière de fonctionner : en 2013, après une victoire judiciaire de l'UEJF face à Twitter au tribunal de Paris, le réseau social avait dû mettre en place un module de signalement des contenus accessible sur son site.



LA VIE DE LA MAISON DES DROITS DE L'ENFANT

depuis le dernier n° des Echos et en dehors de ses activités régulières...

participation de la MDE :

- Salon du livre jeunesse à Neuvy St Sépulchre - 3 avril
- "Mon environnement est en jeu", manifestation organisée par le PRIJ (point rencontre information jeunesse) de Déols - 31 mai

et : ➤ "**La Justice des mineurs**" - Conférence par Mme Hélène Gratadour, vice-Présidente du Tribunal de grande instance de Châteauroux et Juge des enfants, dans le cadre de l'Assemblée générale de la MDE - 19 avril *lire son intervention sur le site Internet de la MDE*



➤ "**Affaire de racisme**" - reconstitution d'une séance de tribunal pour enfants à destination des parents par des élèves de 4^{ème} du Collège Beaulieu. Pour clore cette année scolaire, et après 45 séances pédagogiques de reconstitution de séances de tribunal pour enfant réalisées dans de nombreux collèges et lycées du département, la MDE a proposé, en partenariat avec le Collège Beaulieu et le Centre socio-culturel Beaulieu, une reconstitution destinée aux parents et à toutes personnes intéressées par le thème de la Justice des mineurs. Cette reconstitution a été interprétée par des élèves de 4^{ème} qui avaient participé cette année à une séance pédagogique, et a traité du thème du racisme. La séance s'est poursuivie par un débat. Une soixantaine de personnes s'était réunie à cette occasion.

retrouvez la présentation de ce cycle d'interventions dans le n° précédent des Echos (n°46 - janvier 2016)



➤ "**Avec les enfants du monde**" - c'est le titre du jeu offert le 15 juin à la MDE par les élèves de 6^{ème} du Collège Rosa Parks. Ce jeu de questions, créé collectivement avec leur professeur de technologie, Mme Jossent, est une très belle réalisation qui permet d'aborder de manière ludique la situation des enfants dans le monde autour de 4 thèmes principaux : nutrition ; santé ; protection ; éducation. Une grand MERCI à eux.

